

L'autorisation d'urbanisme face aux évolutions des projets et des PLU

OBJECTIFS

- Maîtriser le temps du projet et son impact sur les autorisations d'urbanisme
- Identifier les hypothèses susceptibles d'entraîner la péremption d'une autorisation d'urbanisme et savoir y remédier
- Concevoir des stratégies pour la gestion efficace des modifications et ajustements du permis en réponse à l'évolution du projet

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux agents immobiliers, Géomètres-Experts, notaires, avocats, promoteurs, aménageurs, lotisseurs, responsables de l'aménagement et de l'urbanisme, architectes, maîtres d'œuvre, banquiers, ainsi qu'à l'ensemble des opérateurs immobiliers et leurs partenaires professionnels et conseils.

PRÉREQUIS

Expérience professionnelle.

MÉTHODES MOBILISÉES

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, méthodologiques, processus d'amélioration des pratiques personnelles et collectives, exercices pratiques individuels.

MOYENS ET OUTILS

La formation propose les modalités du présentiel avec des salles équipées dans les locaux du Cnam. Les supports seront fournis au stagiaire.

INTERVENANT

Aurore MERLET, Juriste et Formatrice en droit immobilier

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Tour de table de positionnement en début de formation.
- Tour de table conclusif pour valider l'acquisition des compétences.
- Une évaluation satisfaction est proposée auprès de chaque stagiaire.
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant.
- Dispositif non certifiant.



Modalité(s) proposée(s)



Dates

11/04/2024



Durée

3.50 heures en présentiel



Lieu

Cnam, 25 boulevard Guy Mollet, Nantes



Horaires

9h00-12h30



Tarifs

220 euros (tarif normal)

[Conditions générales de vente](#)

Minimum : 6 participants

Maximum : 25 participants

Formation également proposée en INTRA-entreprise



Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques, un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : handi@cnam-paysdelaloire.fr



Délai d'accès

Jusqu'à 1 mois avant le début de formation



Contact

Conseiller entreprise :
[Lien « nos contacts entreprises »](#)

Pôle immobilier (ICH, CRDI, Cami)
02 40 16 46 28
ich.ouest@cnam-paysdelaloire.fr

L'autorisation d'urbanisme face aux évolutions des projets et des PLU

PROGRAMME

I. PROPOS INTRODUCTIFS

II. LE PROJET PREND DU TEMPS...

- a. Durée de validité du permis
 - i. Faits entraînant la péremption
 - ii. Point de départ du délai
 - iii. Suspension et interruption
- b. Effet de la péremption du permis de construire
- c. Prorogation du permis de construire
 - i. Règles générales
 - ii. Règles particulières

🕒 Quiz et/ou cas pratiques

III. LE PROJET EVOLUE...

- a. Transfert du permis
 - i. Conditions
 - ii. Effets
 - iii. Recours
- b. Permis modificatif
 - i. Condition de délivrance
 - ii. Procédure et mise en œuvre

- iii. Effet
- iv. Recours contre le permis modificatif
- c. Permis de régularisation
 - i. Distinction
 - ii. Recours au permis de régularisation

🕒 Quiz et/ou cas pratiques

IV. LE PROJET S'ARRETE...

- a. Retrait par le pétitionnaire
- b. Retrait du permis par l'administration
 - i. Conditions et forme du retrait
 - ii. Effet
 - iii. Remise en cause

🕒 Quiz et/ou cas pratique

🕒 Bilan et retour fin de session

🕒 Questionnaire satisfaction



Pour aller plus loin

- [Formations courtes 2024](#)
- Unité d'enseignement
 - DRM119 – Enjeux environnementaux et immobilier
 - DRM101 – Planifications urbaine et autorisations d'urbanisme
 - DRM144 – Autorisation patrimoniales et archéologie préventive



Points forts de la formation

- Formation assurée par une juriste expérimentée
- Modalités pédagogiques actives



Taux de satisfaction

- 91% de satisfaction sur l'ensemble des formations courtes 2023